

| | |
|--|---|
| Délibération n°18 | Conseil Municipal du 15 octobre 2015 |
| FINANCES | Domaine de compétence : Budget principal |
| <p>Le jeudi quinze octobre deux mille quinze à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p> | |
| <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 7/09/015</p> <p>Membres présents : 28</p> <p>Membres ayant donné pouvoir: 5</p> <p>Nombre de votants : 33</p> <p>Affiché le 22 Septembre 2015</p> </div> | <p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Frédéric CADET, Madame Laurence CARON, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Francis LEROY, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Mme Laurie CAFFIER, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Madame Stéphanie DANNE, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Francis LEROY, Madame Marie-Pierre HAGNERE, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Martine GHEZAL, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Martina DESCHARLES, Madame Angélique COUSIN, Monsieur Lucien BONVOISIN,</p> <p>Absent excusé : 0</p> <p>Votants : 33</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFFIER</p> |
| Objet : Subventions 2015 – Additif n°1 | |
| Rapporteur : Madame Laurence CARON, Adjointe aux Finances | |
| Synthèse de la délibération : | Subventions 2015 |

Vu l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 et notamment l'article 31a11,

Vu la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 et notamment l'article 112,

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Vu la délibération n°3 du 9 avril 2015 relative au vote du budget primitif du budget principal,

Vu la délibération n°11 du 16 juin 2015 relative aux attributions des subventions versées en 2015 aux associations,

Considérant qu'il y a lieu de soutenir l'action des associations à Etaples, dans les domaines détaillés ci-dessous,

Le Conseil Municipal DECIDE d'octroyer les subventions aux associations selon les conditions suivantes :

| Association | Domaine | Subvention 2015 allouée |
|--|--------------------------|-------------------------|
| A.L.A.J Subv Fonct. Club prévention | Action Sociale | 2 600 € |
| Association Nationale des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire ANCGVM | Association patriotique | 200€ |
| Souvenir Français Comité d'Etaples | Association patriotique | 400 € |
| Touquet Raid | Sport | 1 000 € |
| Pensionnés de la Marine Marchande et de la Pêche | Action Sociale | 200 € |
| Association des Ailes pour une Hirondelle | Santé | 600 € |
| Association des Commerçants et Artisans d'Etaples ACA | Développement économique | 5 000€ |
| | | |
| Les crédits sont inscrits à l'article 6574 BP2015 | TOTAL | 10 000 € |

La délibération est adoptée par **31 voix pour et 1 abstention (Josiane BOUTOILLE a quitté l'assemblée).**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Délibération rendue exécutoire en vertu de sa publication et de sa transmission au Contrôle de légalité le (voir visa)



REÇU LE

10 NOV. 2015

SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER

Le Maire

Philippe Fait

La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille

